



EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE D'INGÉNIEUR DE RECHERCHE HORS CLASSE POUR 2023

NOTE DE SERVICE DU 19/10/2022 [SG/SRH/SDDPRS/2022-782](#)

Le nombre de places ouvertes sera fixé ultérieurement

Pré-inscriptions : **du 24 octobre au 23 novembre (minuit, heure de Paris)**

Par mail : <https://www.concours.agriculture.gouv.fr>

Par courrier : MASA - Secrétariat général - SRH - SDDPRS - Bureau des concours et des examens professionnels - 78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP

Date limite de retour des confirmations d'inscription accompagnées des pièces complémentaires et de l'envoi des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) : **7 décembre 2022.**

Contact pour toutes questions sur cet examen professionnel :

Bureau des concours et des examens professionnels :

Hélène DELQUIGNIES 01 49 55 48 55 - helena.delquignies@agriculture.gouv.fr

Contact pour toutes questions sur la préparation :

Bureau de la formation continue et du développement des compétences :

Thomas ROUSSEAU - 01 49 55 81 10 - thomas.rousseau@agriculture.gouv.fr



Textes de référence :

Code de la recherche et notamment son article L421-3.

Code général de la fonction publique.

Décret n° 95-370 du 6 avril 1995 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État.

Arrêté du 29 avril 2005 fixant la liste des branches d'activités professionnelles et des emplois types des établissements publics d'enseignement supérieur agricole relevant du ministre chargé de l'agriculture et de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments.

Arrêté du 12 novembre 2012 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves de la sélection professionnelle pour l'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe.

Arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État.

Arrêté du 20 septembre 2022 autorisant au titre de l'année 202 l'ouverture d'un examen professionnel de sélection pour l'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Pour tous renseignements, contacter : Nathalie BERTRAND : nathalie.suchail@agriculture.gouv.fr